

Méthodologie

Trois éléments ont été pris en compte dans la rédaction des nouvelles lignes directrices.

1: Clairement distinguer l'Élaboration de la Mise en œuvre

Si la mise en œuvre est une activité continue (5 à 10 ans) qui se déroule à la suite de l'élaboration d'une première stratégie, l'élaboration de la stratégie elle-même (environ 12 mois) intervient à un moment donné du cycle de la SNDS. Toutefois, ces deux processus ne sont pas indépendants dans la mesure où l'on observe un chevauchement entre la mise en œuvre de la SNDS se terminant lors de l'année N et la préparation de la stratégie suivante à mettre en œuvre à partir de l'année N+1. Il importait donc de traiter ces deux processus séparément dans les lignes directrices.

2: Distinguer les Étapes essentielles des Étapes séquentielles

(a) La phase d'élaboration de la SNDS comprend à la fois des étapes en séquences et des étapes essentielles.

(b) La mise en œuvre de la SNDS est également concernée par les mêmes étapes essentielles.

L'élaboration de la SNDS comporte deux types de processus :

- (i) ceux qui sont exécutés pendant une durée limitée dans le temps (étapes en séquences) ;
- (ii) ceux qui doivent être considérés comme des étapes essentielles se déroulant tout au long du processus d'élaboration.

Par étapes essentielles nous entendons les activités horizontales telles que : le management global – les tâches de promotion globale – l'engagement politique continu ou le processus global de suivi-révision-évaluation. Durant la phase d'élaboration, 7 étapes en séquences et 5 étapes essentielles sont proposées (les 5 étapes essentielles restant valides durant la phase de mise en œuvre).

Les sept étapes en séquences spécifiques proposées pour la phase d'élaboration sont les suivantes :

1. Reconnaissance (par le gouvernement, par la plus haute autorité en matière de statistiques) [Correspondance avec les lignes directrices de 2004 : Chapitres 2.1 5.1]

2. Compréhension du processus de la SNDS et du contexte de son développement [Correspondance avec les lignes directrices de 2004 : Chapitres 2.3, 3.2, 4, 10]

3. Préparation (du lancement du processus) [Correspondance avec les lignes directrices de 2004 : Chapitres 5.4, 5.2, 5.3, 5.5]

4. États des lieux-diagnostic (de l'actuel SSN) [Correspondance avec les lignes directrices de 2004 : Chapitre 6]

5. Projection vers l'avenir. [Correspondance avec les lignes directrices de 2004 : Chapitre 7.1]

6. Identification des objectifs stratégiques [Correspondance avec les lignes directrices de 2004 : Chapitres 7.2, 7.3]

7. Élaboration des plans d'action [Correspondance avec les lignes directrices de 2004 : Chapitre 8.1]

Les cinq étapes essentielles proposées (concernant à la fois l'élaboration et la mise en œuvre) :

A. Management [Correspondance avec les lignes directrices de 2004 : Chapitres 5.1, 9.1]

B. Engagement [Correspondance avec les lignes directrices de 2004 : Chapitre 5.1]

C. Budgétisation et financement [Correspondance avec les lignes directrices de 2004 : Chapitre 8.2]

D. Promotion

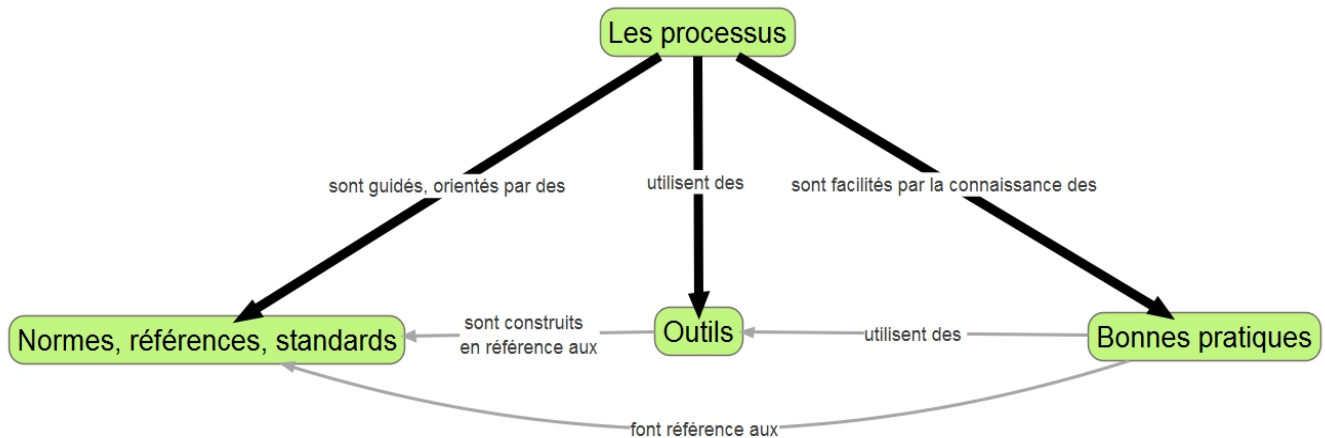
E. Suivi, évaluation et reporting [Correspondance avec les lignes directrices de 2004 : Chapitre 9.3]

La phase proprement dite de mise en œuvre

Mise en œuvre [Correspondance avec les lignes directrices de 2004 : Chapitre 9.1, 9.2]

3: Relier systématiquement chaque processus avec les normes, outils et bonnes pratiques existants

Chacun des processus ou étapes en séquences ou permanents décrits fera systématiquement référence (le cas échéant) à certains éléments existants : (i) les normes nationales ou internationales, (ii) des outils particuliers, (iii) des bonnes pratiques dans la formulation d'un plan stratégique en matière de statistiques.



Processus : série d'étapes interdépendantes couvrant le processus de la SNDS tout entier (depuis l'idée initiale jusqu'à son entière mise en œuvre).

Normes et références : le processus sera orienté et guidé par les normes et références existantes (normes statistiques de l'ONU, recommandations du FMI ou de la GRD par exemple).

Outils : le processus sera facilité par l'utilisation d'outils spécifiques (CEQD, NADA, CRESS ou livret de promotion par exemple).

Bonnes pratiques : le processus sera illustré par les bonnes pratiques existantes compilées depuis quelques années (une feuille de route, un plan d'action chiffré, une stratégie de promotion de la SNDS par exemple).

Source URL: <https://nsdsguidelines.paris21.org/fr/node/320>